

## Avis d'enquête publique

Relative au projet de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Périurbains (PPEANP) des communes de Ferrières en Brie et Pontcarré

Par arrêté 2020/218, le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Jean Paul MICHEL a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Périurbains (PPEANP) des communes de Ferrières en Brie et Pontcarré validé par le Conseil Communautaire le 8 avril 2019. L'enquête publique se déroulera du lundi 28 septembre 2020 à 9h au mercredi 28 octobre 2020 à 17h00, soit pendant une période de 30 jours consécutifs.

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération (Magali BERTON 01 60 35 43 55 - [environnement@marneetgondoire.fr](mailto:environnement@marneetgondoire.fr)) se tient également à la disposition du public pour toute information complémentaire sur le projet.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif est Monsieur Alain LEGOUHY inscrit sur les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020.

**Consultation du dossier d'enquête publique**

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- La notice d'enquête publique et ses annexes, analysant l'état initial des espaces agricoles et naturels du territoire des communes de Ferrières en Brie et Pontcarré et exposant les motifs du choix du périmètre ainsi que les bénéfices attendus de son institution
- Le plan de délimitation de l'ensemble du périmètre sur les communes de Ferrières en Brie et Pontcarré
- Le plan de situation du périmètre sur chacune des deux communes
- L'arrêté 2020/218 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP) sur les territoires des communes de Ferrières en Brie et Pontcarré.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire situé au Domaine de Rentilly, 1 rue de L'Étang, CS 20069 Bussy Saint Martin, 77603 Marne la vallée cedex 3.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique:

- D'une part, sur support papier, dans les lieux d'enquête suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles (*pendant les vacances scolaires, se renseigner sur les modalités spécifiques d'ouverture de chaque mairie*) :
  - Siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire situé au Domaine de Rentilly, 1 rue de l'Étang, 77600 Bussy-Saint-Martin aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
  - Dans deux communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

77164 <b>FERRIERES-EN-BRIE</b> En Mairie annexe, Place Auguste Trézy	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 mercredi et samedi de 8h45 à 12h00
77135 <b>PONTCARRE</b> En Mairie, Place Jean Moulin	lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00 samedi de 10h00 à 12h00

- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2064>

- Enfin, sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire aux jours et horaires habituels d'ouverture au public précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

### Recueil des observations

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres spécialement ouverts à cet effet :

- Sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, dans les lieux d'enquête indiqués à l'article 4, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2064>
- Par écrit au commissaire enquêteur :
  - Par voie postale au siège de l'enquête, à l'adresse suivante :  
Monsieur le Commissaire enquêteur Alain LEGOUHY  
Enquête publique sur le projet de PPEANP sur Ferrières en Brie et Pontcarré  
Domaine de Rentilly  
1 rue de L'Étang  
CS 20069 Bussy Saint Martin  
77603 Marne la vallée cedex 3
  - Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2064@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2064@registre-dematerialise.fr)
  - Sur un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2064>

### Permanences

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et horaires suivants :

<b>PERMANENCES</b>	<b>Première permanence Dates et horaires</b>	<b>Seconde permanence Dates et horaires</b>
BUSSY SAINT MARTIN SIEGE DE MARNE ET GONDOIRE	28 septembre 2020 9h00-12h00	28 octobre 2020 14h00-17h00
FERRIERES-EN-BRIE (Mairie)	10 octobre 2020 9h00-12h00	
PONTCARRE (Mairie)	14 octobre 2020 14h00-17h00	

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception au siège de la Communauté d'Agglomération. Ils seront également téléchargeables sur le site de Marne et Gondoire : <http://www.marneetgondoire.fr/> pendant un an à compter de leur réception à la Communauté d'Agglomération et sur le site internet des 2 communes.

La Communauté d'Agglomération pourra par la suite approuver la création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains, modifié, le cas échéant, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.